

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Ordre du jour

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 30 mars 2026

Délibérations

- Vote des taux d'imposition pour 2026
- Vote des subventions aux associations pour 2026
- Fauchage et débroussaillage des voies communales pour 2026
- Vote du budget unique 2026
- Proposition acquisition d'une débroussailleuse
- Chantier d'insertion de la CCCLA : proposition travaux crépis du petit muret au terrain municipal et peinture mur de la place avec traitement des fissures

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 23 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-trois avril, à 20h30, le Conseil Municipal de RICAUD, dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire à la mairie salle du conseil municipal sous la présidence de Nicole MARTIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames MARTIN Nicole, DAHMANI Amaria, PEDUSSAUD Colette, Line SALLES, PONFERRADA Fanny, Messieurs AYRAUD Jean Joseph, COSSARD Serge, BIFANTE Henri, MARCEROU Jacques.

Etaient absents excusés : SEILLER Marie, VERCRAENE Yves.

Procurations : pas de procuration

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 11

Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 9

Nombre de membres du conseil municipal ayant pris part à la délibération n° 2026/23 : 8

Nombre de membres du Conseil Municipal ayant pris part aux autres délibérations : 9

DAHMANI Amaria a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

Convocation du Conseil Municipal affichée le : 16 avril 2026 à 17h30 au panneau d'affichage de la mairie.

Délibérations

POINT 1 Domaines : 7. finances locales

Sous domaine : 7.2 Fiscalité

OBJET : Vote des taux des impôts directs locaux pour 2026

Délibération n° 2026/21

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Elle rappelle les taux votés pour l'année 2025 :

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : 52.08 %

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES : 81.81 %

TAXE HABITATION : 12.92 %

Conformément au débat d'orientation budgétaire 2026 madame le Maire propose d'augmenter le produit attendu de 1% et propose les taux suivants applicables pour l'année 2026 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 52.60 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 82.63 %

Taxe habitation (pour les résidences secondaires) : 13.05 %

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la loi des finances du 19 février 2026

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 bis du Code Général des impôts,

Vu le débat d'orientation budgétaire 2026

Vu le projet de budget pour l'année 2026

Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de Madame le Maire

Et après en avoir délibéré

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : 52.60 %

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES : 82.63 %

TAXE HABITATION : 13.05 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat.

PRECISE que ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts directs communaux finançant les dépenses de la commune.

CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Nombre de votants : 9

Abstention : 0

Exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

POINT 2 : Domaine 7. Finances locales

Sous-domaine : 7.5 subventions

OBJET : SUBVENTIONS ET COTISATIONS AUX ASSOCIATIONS

POUR L'ANNEE 2026

Délibération N° 2026/22

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions communales aux associations dont l'activité contribue à l'intérêt public

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.1611-4,
Conformément au débat d'orientation budgétaire 2026

Le Conseil Municipal

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Comité des fêtes de Ricaud

Le Conseil Municipal, délibère sur l'attribution de subventions 2026 pour le comité des fêtes.

COMITE DES FETES DE RICAUD

3000.00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La Boule Ricaudoise

Le Conseil Municipal, délibère sur l'attribution de subventions 2026 pour la Boule Ricaudoise.

BOULE RICAUDOISE

600.00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Club du troisième âge de Ricaud

Le Conseil Municipal, délibère sur l'attribution de subventions 2026 pour le Club du 3è Age de Ricaud.

CLUB DU TROISIEME AGE DE RICAUD

600 €

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Association des visiteuses Hospitalières

Le Conseil Municipal, délibère sur l'attribution de subventions 2026 pour l'association des visiteuses hospitalières

ASSOCIATION DES VISITEUSES HOSPITALIERES

50.00 €

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

A.F.D.A.I.M.

Le Conseil Municipal, délibère sur l'attribution de subventions 2026 pour L'A.F.D.A.I.M.

A.F.D.A.I.M.

50.00 €

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Les Restos du Cœur

Le Conseil Municipal délibère sur l'attribution de subventions 2026 pour les Restos du Cœur.

LES RESTOS DU COEUR

50.00 €

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Association des Maires de l'Aude

Le Conseil Municipal délibère sur l'attribution de la cotisation 2026 pour l'association des Maires de l'Aude.

ASSOCIATION DES MAIRES DE L'AUDE 96 €

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Agence Technique départementale

Le Conseil municipal délibère sur l'attribution de la cotisation 2026 pour l'Agence Technique Départementale

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 100.00 €

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Association Le souvenir Français

Le Conseil Municipal délibère sur l'attribution de subventions 2026 pour l'association Le souvenir Français

ASSOCIATION LE SOUVENIR FRANÇAIS 60 €

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Association AVA Vivre avec le Cancer

Le Conseil Municipal délibère sur l'attribution de subventions 2026 pour l'association AVA Vivre avec le Cancer

Association AVA Vivre avec le Cancer 50 €

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Association Castelnaudary Lauragais Espoir (Téléthon)

Le Conseil Municipal délibère sur l'attribution de la subvention 2026 pour l'association Castelnaudary Lauragais Espoir (Téléthon)

ASSOCIATION Castelnaudary Lauragais Espoir (Téléthon) 100 €

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Nicole MARTIN Maire, concernée par la délibération suivante, demande à Monsieur COSSARD Serge, premier adjoint, de présider la séance, et quitte la séance du Conseil Municipal et ne participe pas au vote.

Délibération 2026/23 Association Musique au Cœur des Moulins

Le Conseil Municipal délibère sur l'attribution de subventions 2026 pour l'association Musique au Cœur des Moulins.

Madame Nicole MARTIN membre de l'association, quitte la séance et ne participe pas à la délibération.

MUSIQUE AU CŒUR DES MOULINS 600.00 €

VOTANTS : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Nicole MARTIN reprend place au sein du Conseil Municipal et reprend la présidence de la séance.

POINT 3 Domaines : 7. finances locales

Sous domaine : 7.1 décisions budgétaires

OBJET : Fauchage et débroussaillage des voies communales pour 2026

Délibération n° 2026/24

Madame le Maire donne lecture de la proposition de l'entreprise PINEL pour des travaux de fauchage et débroussaillage des voies communales pour l'année 2026 :

Désignation des prix pour l'entretien de 11 kms de chaussée :

1/ Fauchage des accotements et abords des routes communales :

Prix appliqué au kilomètre de route fauchée, il comprend les deux côtés de la chaussée :
55 € HT/KM. Pour rappel en 2025 le montant était de 50€HT/KM

2/ Débroussaillage du fossé, talus, contre-talus et accotements des voies communales

Prix appliqué au kilomètre de route débroussaillée, il comprend les 2 côtés de la chaussée :
100€ HT/KM soit une augmentation de 5€HT/KM par rapport à 2025.

Messieurs Cossard Serge et Bifante Henri précisent qu'il serait souhaitable que l'entreprise ralentisse la cadence lorsque l'herbe est haute afin d'éviter le bouchage des fossés. Madame le Maire précisera à l'entreprise de contacter Monsieur Cossard Serge pour le suivi des travaux.

Vu le débat d'orientation budgétaire 2026,

Vu le projet de budget communal 2026,

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de Madame le Maire

Et après en avoir délibéré

DECIDE de réaliser un fauchage des accotements et abords des routes communales et chemins ruraux (chemin accès sur la voie communale dite chemin en Grillère), y compris partie du terrain de la station d'épuration pour 2026 : un passage au printemps (mai), un passage en octobre pour un montant de 55 €HT/KM.

DECIDE de réaliser un débroussaillage complet en juillet (avant la fête locale) pour un montant de 100 €HT/KM.

CHARGE Madame le Maire de signer le devis avec l'entreprise PINEL et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

POINT 4 : domaine : 7.Finances locales Délibération n° 2026/25

Sous-domaine : 7.1 décisions budgétaires

Objet : Vote du budget 2026 M57

Madame le Maire donne lecture du budget M57 2026

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	202339.91	Produits des services domaine et ventes diverses	5100.00
Charge de personnel et frais assimilés	101450.00	Impôts et taxes	26081.00
Atténuations de produits	1000.00	Fiscalité locale	154522.00
Autre charge de gestion courante	77860.00	Dotations subventions et participations	66955.00
Charges financières	3250.00	Autres produits de gestion courante	1250.00
Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement)	943.00	Produits financiers	0.00
Virement à la section d'investissement	63586.49	Excédent antérieur reporté	196521.40
TOTAL	450429.40	TOTAL	450429.40

Section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Reste à réaliser 2025 dépenses d'équipement	9169.70	Subventions d'investissement	21336.00
Dépenses équipement	105060.00	Dotations fonds divers et réserves	13535.00
Emprunts et dettes assimilés	5253.00	Virement à la section de fonctionnement	63586.49
		Opérations d'ordre entre sections (amortissement)	943.00
		Excédent antérieur reporté	20082.21
TOTAL	119482.70	TOTAL	119482.70

Vu le débat d'orientation budgétaire 2026 du 30 mars 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

APPROUVE le budget communal M57 2026 tel que présenté ci-dessus par Madame le Maire.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Point 5 : Domaine : finances locales

Sous-domaine : décisions budgétaires

Délibération n° 2026/26

Objet : Acquisition d'une débroussailleuse

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir une nouvelle débroussailleuse pour réaliser des travaux d'entretien des espaces publics de la commune. La débroussailleuse actuelle est très vétuste.

Madame le Maire donne lecture du devis établi par MELIX SAS Espace Emeraude qui s'élève à : 890.08 € HT soit 1068.10 € TTC,

Vu le budget 2026,

Vu la nécessité d'acquérir une débroussailleuse pour l'entretien des espaces publics de la commune,

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Madame le Maire
Et Après en avoir délibéré,

DECIDE l'acquisition d'une débroussailleuse

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis correspondant établi par MELIX SAS Espace Emeraude

CHARGE Madame le Maire de signer toutes pièces relatives à ce dossier
Adoptée à l'unanimité

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

POINT 6 domaine : finances locales

Sous-domaine : décisions budgétaires

Délibération n° 2026/27

Objet : travaux chantier d'insertion CCCLA : travaux crépis petit muret au terrain municipal et peinture mur place de la mairie avec traitement des fissures

Madame le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes encadre une équipe « Cœur de village - Patrimoine » dans le cadre d'un dispositif d'insertion sociale et professionnelle qui peut effectuer des petits travaux sur les communes.

Les chantiers d'insertion sont des dispositifs permettant à des personnes éloignées de l'emploi de retrouver un rythme de travail, de se former et de se réinsérer socialement et professionnellement.

La commune de Ricaud participe à ces actions depuis de nombreuses années avec quelques travaux réalisés sur la commune comme dernièrement le mur du cimetière.

La communauté de communes met à disposition une équipe de 6 personnes encadrée par un agent de la communauté de communes.

Conformément au débat d'orientation budgétaire, Madame le Maire énumère la proposition de travaux sur la commune : crépi du petit muret du terrain municipal et la peinture du mur de la place de la mairie y compris le traitement des fissures. Madame le Maire donne lecture du devis établi par la communauté de communes : main d'œuvre 7 jours à 200 € soit 1400.00 € TTC et le coût des matériaux : 592.34 € TTC devis réalisé à Point P.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ces travaux.

Vu le débat d'orientation budgétaire du 30 mars 2026

Vu le vote du budget 2026 le 23 avril 2026

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Et Après en avoir délibéré,

DECIDE de faire appel à l'équipe « Cœur de Village-patrimoine » de la CCCLA pour les travaux de crépi du petit muret au terrain municipal et de peinture du mur de la place de la mairie

VALIDE la proposition de devis de la CCCLA pour la main d'œuvre 1400.00 € TTC et les matériaux 592.34 € (devis Point P)

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis et toutes pièces se rapportant à ce dossier
Adoptée à l'unanimité

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

POINT 7domaine : 5. Institution et vie politique
Sous-domaine : 5.3 Désignation de représentants
Désignation des délégués intercommunaux : SYADEN (Syndicat Audois d'Energie) Délibération n° 2026/28

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SYADEN (Syndicat Audois d'Energie) indiquant le nombre de délégués

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, avec application de la parité

Vu la délibération n° 2026/14 du 30 mars 2026 du conseil municipal désignant les délégués au SYADEN Marie Seiller titulaire et Colette Pedussaud suppléante,

Considérant qu'il est nécessaire d'appliquer la parité entre le délégué titulaire et le délégué suppléant,

Considérant que chaque délégué titulaire aura un suppléant, appelé à siéger aux conseils syndicaux avec voix délibérative, en cas d'absence ou d'empêchement du délégué titulaire ;

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Madame le Maire
Et Après en avoir délibéré,

RETIRE la délibération n° 2026/14 en date du 30/03/2026.

DESIGNE

DELEGUEE TITULAIRE	DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie SEILLER	Jacques MARCEROU

Adoptée à l'unanimité

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Point 9 : domaine de compétences par thèmes 8. Sous domaine 8.2

Aide sociale

Délibération n° 2026/29

Objet : Convention avec le Département de l'Aude pour la transmission de données à caractère personnel au titre du fonds de Solidarité pour le logement

Madame le Maire informe le conseil municipal de la mise en œuvre du décret n° 2008-780 du 13 août 2008, relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau. L'article 3 de ce décret prévoit lorsque le fonds de solidarité pour le logement (FSL) est saisi d'une demande d'aide relative à une situation de factures impayées, la commune dont relève la demande doit être informée de la décision du service FSL du département. En retour la commune pourra adresser toute information utile aux services du département.

Par courrier en date du 16 février 2026 le conseil départemental, propose une convention de transmission des données à caractère personnel au titre du fonds de solidarité pour le logement. Madame le Maire donne lecture de ce projet de convention.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de convention

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et Après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention, proposée par le Conseil départemental, de transmission des données à caractère personnel au titre du fonds de solidarité pour le logement

CHARGE Madame le Maire de signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Informations diverses

Désignation d'un correspondant INCENDIE ET SECOURS : Madame le Maire informe le conseil municipal que le correspondant incendie et secours est désigné par arrêté du Maire. Le correspondant participe à l'élaboration et la modification des arrêtés concernant la défense extérieure contre l'incendie, participe aux réunions relevant de la défense extérieure contre l'incendie. Après avoir consulté le conseil municipal, Madame le Maire désignera par arrêté du Maire Fanny PONFERRADA correspondante incendie et secours.

CCCLA : Madame le Maire informe le conseil municipal que la CCCLA a désigné les délégués qui siégeront au SMICTOM de l'Ouest Audois, à RESEAU 11 et au syndicat du Fresquel.

À la suite des propositions faites voici les désignations retenues pour la commune de RICAUD :

Réseau 11 : Yves VERCRAENE a été retenu pour être délégué suppléant (la communauté de communes dispose de peu de représentants)

Smictom de l'Ouest Audois : titulaire Amaria DAHMANI, suppléante Colette PEDUSSAUD
La première réunion du SMICTOM aura lieu le 6 mai 2026 à 17 heures à Fendeille

Syndicat du FRESQUEL : Fanny PONFERRADA titulaire, Marie SEILLER suppléante

PETR du Lauragais : Yves VERCRAENE titulaire, Line SALLES suppléante

CLEC : Commission d'évaluation des charges de la CCCLA : Amaria DAHMANI est désignée déléguée de cette commission.

Madame le Maire informe que les délégués suppléants peuvent assister s'ils le souhaitent aux assemblées, sans droit de vote si le titulaire est présent.

Elle informe le Conseil municipal que Philippe GREFFIER a été élu président de la communauté de communes avec 10 vice-Présidents :

Christophe PRADEL, Premier Vice-Président chargé des Finances, et de la commande publique

- Madame **Nathalie NACCACHE**, Deuxième Vice-Présidente chargée des actions transversales et internes liées au développement durable, du lien avec le PETR à ce titre, de la lecture publique et du conservatoire de musique, de la mobilité, du transport à la demande et de la communication
- Monsieur **Gérard SEMAT**, Troisième Vice-Président chargé du développement économique et de l'emploi
- Madame **Isabelle SIAU**, Quatrième Vice-Présidente chargée de la petite-enfance, de l'enfance-jeunesse et de l'inclusion
- Monsieur **Christophe GIRY**, Cinquième Vice-Président chargé du tourisme et du port fluvial
- Madame **Melker GHROUS**, Sixième Vice-Présidente chargée du Centre Intercommunal d'Action Sociale, de l'action sociale, du service d'aide à domicile et de France Services
- Monsieur **Jean-Pierre QUAGLIERI**, Septième Vice-Président chargé de l'eau, de l'assainissement, du service public d'assainissement non collectif, des énergies renouvelables, du numérique et du plan intercommunal de sauvegarde
- Monsieur **Robert BATIGNE**, Huitième Vice-Président chargé des services techniques, de l'aire d'accueil des gens du voyage, du service des animaux errants, des chantiers d'insertion, de l'aérodrome et de la mutualisation
- Monsieur **Bernard PECH**, Neuvième Vice-Président chargé de l'environnement, de l'agriculture, de la biodiversité, de la GEMAPI et du Plan Climat Air Energie Territorial et des relations avec le PETR à ce titre
- Monsieur **Hervé ANTOINE**, Dixième Vice-Président chargé de l'urbanisme, du SCOT et des relations avec le PETR à ce titre.

Livret d'accueil de la CCCLA : madame le Maire informe les membres du conseil qu'ils ont été destinataires d'un livret d'accueil de la CCCLA (définition du territoire, description des services, et des compétences de la CCCLA)

Désignation des commissaires de la CCID : madame le Maire donne lecture des commissaires désignés pour siéger à la CCID. Un courrier sera adressé à chaque commissaire. Sont désignés commissaires titulaires : Dahmani Amaria, Pedussaud Colette, Salles Line, Vercraene Yves, Rouquet Williams, Girard Thomas. Commissaires suppléants : Pedussaud Bernard, Hennebelle Jean-Luc, Mélix Sandrine, Godard Solange, Arnaud Marielle, Jordy Gilles. Un courrier sera adressé à chaque commissaire.

Fossé chemin du Pergail : Madame le Maire informe du problème d'eaux stagnantes dans le fossé communal chemin du Pergail. Madame le Maire informe que la société SRE a réalisé un plan de relevés. Compte tenu du faible dénivelé du fossé, 1 m l'entreprise SRE propose de réaliser un puisard en bordure de voie communale, aussi profond que possible pour éviter la stagnation des eaux. Un devis a été sollicité.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le busage privé du lotissement est en contre pente

Réponse de la DT Lauragais au sujet des piquets installés le long de la RD 501 : Ces piquets de chantier ont été mis en place à la suite de la reprise d'un effondrement de talus et d'un renforcement d'accotement sur environ 300 mètres. Ils sont conservés sur l'accotement, permettant un tassement de la terre mise en place et éviter toute circulation engendrant un orniérage. Ils seront enlevés dans quelques semaines.

Arbre tombé sur la RD1 sortie Ricaud en direction d'Airoux : Madame le Maire informe qu'un arbre est tombé au milieu de la chaussée sur la RD1. Jean Joseph Ayraud propriétaire de la parcelle concernée va contacter une entreprise Paysagère pour engager des travaux d'élagage et d'abattage sur les arbres présentant un danger.

Plus personne ne prenant la parole, la séance a été levée à 22h14

La secrétaire de séance
Amaria DAHMANI



Le Maire
Nicole MARTIN



Liste des Conseillers Municipaux présents	Signature
Nicole MARTIN, Maire	
Serge COSSARD premier adjoint	
Amaria DAHMANI deuxième adjointe et secrétaire de séance	
Jean Joseph AYRAUD, conseiller municipal	
Colette PEDUSSAUD, conseillère municipale	
Jacques MARCEROU, conseiller municipal	
Line SALLES, conseillère municipale	
Henri BIFANTE, conseiller municipal	
Yves VERCRAENE, conseiller municipal	Excusé
FONFERRADA Fanny, conseillère municipale	
Marie SEILLER, conseillère municipale	Excusée

